

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BELIN-BELLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
• En exercice : 29
• Présents : 26
• Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELLET s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle du Conseil, après convocation légale en date du 21 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DECLERCQ Maire.

Étaient présents : M. DECLERCQ, Maire, M. DUCOURNAU, Mme CHOPPO, M. RAYNAL, Mme BOYRIE C., M. COUCAUD, Mme TRAN VAN CHUOÏ Adjoints au Maire, M. CARMÉ, M. PEYROT, M. MONCEAU, Mme ZALIO, Mme GONÇALVES, M. HIDE, Mme FONTA, Mme TARABA, M. POLLET, M. RAMOS DA SILVA, Mme LAFARGUE, M. RABLADE, M. SAUTAREL, M. GELLIBERT, M. GOISNARD, Mme BOYRIE D., M. DE SIGOYER, M. LOUAZIZI, Mme BOURDET Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés représentés : M. BOUDIGUES ayant donné pouvoir à Mme TRAN VAN CHUOÏ, M. DROGAT ayant donné à Mme ZALIO.

Était absente excusée : Mme COUMES.

Secrétaire de séance : Mme CHOPPO Maryse

2025.7.5 M57 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS – COMPLÉMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2, L2321-3 et R2321-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023.9.2 du 14 décembre 2023 relative aux catégories de biens à amortir et aux durées d'amortissement fixées pour chacun d'eux,

Vu la nomenclature comptable M 57 applicable au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que sont classés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine ; l'amortissement étant une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation de ces biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler ;

Monsieur DUCOURNAU, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'il lui revient de fixer, pour chaque bien ou catégorie de biens, la durée d'amortissement des immobilisations.

La nomenclature M57 n'a pas modifié le périmètre des amortissements, cependant elle inclut désormais le principe du prorata temporis dans la comptabilisation des amortissements. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'amortissement est immédiat sur les nouvelles acquisitions à la date de leur mise en service.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions.

Considérant que deux lignes doivent être rajoutées, conformément à la demande du Service de Gestion Comptable de BELIN-BELLET – BIGANOS, dans la liste de biens amortissables et des durées d'amortissement fixée dans la délibération du Conseil Municipal n° 2023.9.2 du 14 décembre 2023 susmentionnée ;

Monsieur DUCOURNAU, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée le nouveau tableau ci-dessous (dans lequel les ajouts figurent dans les cases jaunes) :

Nature	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement en année
Biens de faible valeur inférieure à 500 € (seuil unitaire)		1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais d'études	2
204132	Subvention d'équipement versée pour le financement de bâtiments et installations	15
2051	Concessions et droits similaires	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10
21321	Constructions bâtiments privés immeubles de rapport	20
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – bâtiments privés	10
2152	Installations, matériel et outillage techniques – installations de voirie	10
21561	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	10
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : extincteurs	2
	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : borne, PEI, matériel spécifique police municipale	10
	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : citerne, bâche,..	10
215731	Matériel roulant de voirie	10
215738	Autre matériel et outillage de voirie : petit matériel et outillage	2
	Autre matériel et outillage de voirie : gros matériel et outillage	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10

2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériels de transport	10
21828	Autres matériels de transport : véhicules 2 roues	5
	Autres matériels de transport : véhicules légers	5
	Autres matériels de transport : camions, poids lourds et tracteurs PTAC > 3,5T	10
	Matériel informatique scolaire	5
21838	Autre matériel informatique	5
21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	5
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel audio, hifi, vidéo, photo, radio, électrique portatif	5
	Autres immobilisations corporelles : matériel et équipement cuisine	5
	Autres immobilisations corporelles : mobilier urbain : corbeille, poubelle, banc public, arceaux racks vélos, vitrine, panneaux lumineux...	5
	Autres immobilisations corporelles : matériel et équipement scolaire, sportifs et festivities	10
	Autres immobilisations corporelles : autres matériels et équipements	10

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition a nécessité un changement de méthode comptable, la nomenclature précédente M14 calculant les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1.

Il est précisé que la règle du prorata temporis ne s'est pas appliquée aux biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024, en cours d'amortissement. Tout plan d'amortissement commencé avant cette date, s'est poursuivi jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Monsieur DUCOURNAU propose au Conseil municipal :

- d'appliquer les durées d'amortissements fixées selon le tableau ci-dessus, pour les biens entrants dans le patrimoine communal et mis en service à partir du 1^{er} janvier 2024, date de mise en application de la nomenclature M57 ;
- d'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de leur date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- de décider, à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 500 € TTC, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur

acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELLET, le 28 novembre 2025

Le Maire,

C. DECLERQ



La secrétaire de séance,

M. CHOPO



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	70 995,60	34 678,80	11 822,40
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

BT.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégoric d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	485 455,01
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	485 455,01
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 214 894,20

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,73
---	---------------	-------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					70 995,60	10 670,40	10 670,40	10 670,40	2 667,60	0,00	34 678,80
Nouveaux copieurs Mairie/Mat A/SEJ	2020	BNP LEASE	5	1 152,00	14 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loyers 10 copieurs + traceur de plan	2024	BNP LEASE	5	10 670,40	56 019,60	10 670,40	10 670,40	10 670,40	2 667,60	0,00	34 678,80
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				11 822,40	70 995,60	10 670,40	10 670,40	10 670,40	2 667,60	0,00	34 678,80

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	8,00	24,00	24,00	0,00	24,00
Adjoint Technique 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Territorial	C	8,00	3,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	C	3,00	5,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POUR		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	5,00	11,00	11,00	0,00	11,00
ATSEM 1ère classe	C	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent social 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Territorial du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	4,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint Territorial d'animation	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Territorial d'animation Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Territorial d'animation Principal 2ème classe	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		42,00	17,00	59,00	59,00	0,00	59,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATSEM	C	S		0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	A	CDD
Auxiliaire puériculture	C	MS		0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1
--	-------

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

TAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

IV
C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	
de d'exécution 001 (A)	
montant négatif si déficit (D001)	228 542,84
montant positif si excédent (R001)	
Solde des RAR (B)	
montant négatif si déficit	
montant positif si excédent	-377 157,77
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)	
Solde positif : excédent de financement	
Solde négatif : besoin de financement	-148 614,93

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	798 614,93
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)	
Solde positif : excédent de financement	
Solde négatif : besoin de financement	-148 614,93
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	650 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total (c = a + b)
	(2)	(a)	(b)	
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	382 293,49	385 754,06	908 176,79	1 293 930,85
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	732 528,49	660 681,52	892 205,48	1 552 887,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	350 235,00	274 927,46	-15 971,31	258 956,15
Solde d'exécution 001 (A)				
montant négatif si déficit (D001)	228 542,84			228 542,84
montant positif si excédent (R001)				
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	798 614,93	798 614,93		798 614,93
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 027 157,77			1 027 157,77
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)				
Solde positif : annuité de la dette couverte				1 286 113,92
Solde négatif : annuité de la dette non couverte				

(1) BP+BS+DM + RAR N-1 Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
CT.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		382 293,49	I 385 754,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		382 293,49	382 293,49
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	382 293,49	382 293,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	3 460,57
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	3 460,57

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

CT.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		732 528,49	III 660 681,52
Ressources propres externes de l'année (a)		480 315,87	423 267,92
10222	FCTVA	280 000,00	295 937,40
10226	Taxe d'aménagement (2)	200 315,87	127 330,52
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		252 212,62	237 413,60
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	12 703,56	12 703,56
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 745,07	13 745,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 431,94	7 130,32
281321	Immeubles de rapport	4 474,00	4 474,00
281352	Bâtiments privés	18 275,00	18 275,00
28138	Autres constructions	849,00	849,00
28152	Installations de voirie	5 971,83	5 971,83
281561	Matériel roulant	4 704,20	4 704,20
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 848,45	5 848,45
2815731	Matériel roulant	14 772,00	14 772,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	80,00	80,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	66 906,43	66 906,43

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
28181	Installations générales, aménagt divers	2 943,00	2 943,00
281828	Autres matériels de transport	20 708,60	20 708,60
281831	Matériel informatique scolaire	22 145,80	22 145,80
281838	Autre matériel informatique	13 555,95	12 445,13
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 161,86	8 161,86
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 303,39	11 303,39
28188	Autres immo. corporelles	4 245,96	4 245,96
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 386,58	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

IV
C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	16 400,34	0,00	0,00	0,00	0,00	16 400,34
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	88 229,69	0,00	0,00	0,00	0,00	88 229,69
A125 Constructions	406 393,09	0,00	0,00	0,00	0,00	406 393,09
A130 Réseaux et installations de voirie	916 777,49	0,00	0,00	0,00	0,00	916 777,49
A135 Réseaux divers	26 832,80	0,00	0,00	0,00	0,00	26 832,80
A140 Installations techniques, agencements et matériel	63 740,28	0,00	0,00	0,00	0,00	63 740,28
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	28 128,36	0,00	0,00	0,00	0,00	28 128,36
A155 Immobilisations corporelles en cours	291 762,58	0,00	0,00	0,00	0,00	291 762,58
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_2-DE



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
5	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Autres immobilisations incorporelles	16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
5	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Terrains	88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
5	Constructions	406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
0	Réseaux et installations de voirie	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
A135	Réseaux divers	26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
A140	Installations techniques, agencements et matériel	63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
A155	Immobilisations corporelles en cours	291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

KE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
Constructions		406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
Réseaux et installations de voirie		916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
Réseaux divers		26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
Installations techniques, agencements et matériel		63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
Immobilisations mises en concessions ou affermees		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles		28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
Immobilisations corporelles en cours		291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
Immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
Constructions	406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
Réseaux et installations de voirie	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
Réseaux divers	26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
Installations techniques, agencements et matériel	63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
Immobilisations corporelles en cours	291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandates) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A130	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Autres immobilisations incorporelles	16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
A130	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Terrains	88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
A130	Constructions	406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
A130	Réseaux et installations de voirie	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
A135	Réseaux divers	26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
A140	Installations techniques, agencements et matériel	63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
A155	Immobilisations corporelles en cours	291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	Autres immobilisations incorporelles	16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
A	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	Terrains	88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
A	Constructions	406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
A	Réseaux et installations de voirie	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
A135	Réseaux divers	26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
A140	Installations techniques, agencements et matériel	63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
A155	Immobilisations corporelles en cours	291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

EXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		16 400,34	0,00	0,00	0,00	16 400,34
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		88 229,69	0,00	0,00	0,00	88 229,69
Constructions		406 393,09	0,00	0,00	0,00	406 393,09
Réseaux et installations de voirie		916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
Réseaux divers		26 832,80	0,00	0,00	0,00	26 832,80
Installations techniques, agencements et matériel		63 740,28	0,00	0,00	0,00	63 740,28
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles		28 128,36	0,00	0,00	0,00	28 128,36
A155 Immobilisations corporelles en cours		291 762,58	0,00	0,00	0,00	291 762,58
A165 Immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 838 264,63	0,00	0,00	0,00	1 838 264,63

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
 - 2111 « Terrains nus »,
 - 2115 « Terrains bâtis »,
 - 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
 - 21312 « Bâtiments scolaires »,
 - 21318 « Autres bâtiments publics »,
 - 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
 - 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
 - 2138 « Autres constructions »,
 - 2151 « Réseaux de voirie »,
 - 2152 « Installations de voirie »,
 - 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
 - 21828 « Autres matériels de transport »,
 - 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
 - 2313 « Constructions en cours »,
 - 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
 - 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
- La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

IV
C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	0,00	79 279,98
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	0,00	335 719,16
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

KE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

EXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

XE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Services généraux	175 747,95	0,00	0,00	0,00	175 747,95
Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sécurité	3 255,95	0,00	0,00	0,00	3 255,95
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79 279,98	0,00	0,00	0,00	79 279,98
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	335 719,16	0,00	0,00	0,00	335 719,16
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.4 RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	325 696,60	0,00	0,00	0,00	325 696,60
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	4 464,00	0,00	0,00	0,00	4 464,00
8 Transports	916 777,49	0,00	0,00	0,00	916 777,49
TOTAL	1 840 941,13	0,00	0,00	0,00	1 840 941,13

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/652 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique :

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels :

Axe 3° gestion des ressources en eau :

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques :

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols :

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations requies au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendant comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annués d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
4 ELUS - GROUPE DYNAMISONS BELIN-BELIET NATURELLEMENT	STRATEGIES LOCALES	2 560,00	24/01/2025 à PEIGNAC (Gironde)	Investissement et gestion du budget

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
	ss statut scolaire			en alternance								
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	
D8.1	

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- 14-Etudes et conduite de projet

15-Rélogement des ménages avec minoration de loyer

21-Démolition de logements locaux sociaux

22-Récyclage de copropriétés dégradées

23-Récyclage de l'habitat ancien dégradé

24-Amenagement d'ensemble

31-Reconstitution de l'offre de logements locaux sociaux

32-Production d'une offre de relogement temporaire

33-Requalification de logements locaux sociaux
- 34-Résidentialisation de logements

35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées

36-Accession à la propriété

37-Equipement public de proximité

38-Immobilier à vocation économique

39-Autres investissements

41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel

42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV - ÉTATS ANNEXÉS	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

30/04/2026 11:53 Page 1 / 3

COMMUNE DE BELIN-BELIET - BUDGET COMMUNAL

Présentation

révisé par le Maire,
Belin-Beliet, le 30/04/2026
R. LOUAZIZI



Délibération

par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Belin-Beliet, le 30/04/2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
D : 033-213300429-20260430-2026_6_2-DE

Votes

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 7

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 23/04/2026

Signataire

LOUAZIZI Rédouane

DE BERNARDY DE SIGOYER Alain

BAPTISTA Cathy

Pouvoir à E. ALLART

GALICHET Stéphane

VERGNAUD Chrystelle

KLEIN Raphaël

BOURDET Céline

DOPPIA Samaël

DEURÉ Gaëlle

DIET Eric

LUCAS BORGES Céline

LÉGLISE Valérie

MEIRELES Sandrine

Pouvoir à R. LOUAZIZI

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

30/04/2026 11:53 Page 2 / 3

Signataire	
BAUDOUIN Jérémie	
ADAM Michaël	
ARLIX Cécile	<i>renvoi à R. Klein</i> 
DELEGLISE Julie	
CARON Grégoire	<i>renvoi à S. DOPPIA</i> 
ALLANT Elodie	
BARSAcq Pierrick	
CONTRERAS Eva	
JAMET Valentin	
PEYROT Jean-Michel	
RABLADE Bernard	
GAILLARD-BIENFAIT Nathalie	
GONÇALVES Magali	
PONSARD Catherine	
FAYADA Patrick	
DELIOT Virginie	<i>renvoi à P. FAYADA</i> 

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE BELIN-BELIET - BUDGET COMMUNAL

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le
.....

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BELIN-BELIET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

Nombre de Conseillers :

- *En exercice : 29*
- *Présents : 24*
- *Votants : 29*

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle du Conseil, après convocation légale en date du 23 avril, sous la présidence de Monsieur LOUAAZIZI Rédouane Maire.

Étaient présents : M. LOUAAZIZI, M. DE BERNARDY DE SIGOYER, M. GALICHET, Mme VERGNAUD, M. KLEIN, Mme BOURDET, M. DOPPIA, Mme DEURÉ, M. DIET, Mme LUCAS BORGES, Mme LÉGLISE, M. BAUDOUIN, M. ADAM, Mme DELEGLISE, Mme ALLANT, M. BARSACQ, Mme CONTRERAS, M. JAMET, M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES, Mme PONSARD, M. FAYADA Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés représentés : Mme BAPTISTA ayant donné pouvoir Mme ALLANT, Mme MEIRELES ayant donné pouvoir à M. LOUAAZIZI, Mme ARLIX ayant donné pouvoir à M. KLEIN, M. CARON ayant donné pouvoir à M. DOPPIA, Mme DELIOT ayant donné pouvoir à M. FAYADA.

Secrétaire de séance : M. KLEIN Raphaël

2026.6.3 BUDGET – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Madame ALLANT, Conseillère Municipale, propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	A	1 129 027,73
Résultats antérieurs reportés	B	302 314,18
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
Résultat à affecter	C	1 431 341,91
= A + B (hors restes à réaliser)		
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
Solde d'exécution cumulé d'investissement	D	- 376 835,41
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	E	- 15 971,31
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement = D + E	F	- 392 806,72
AFFECTATION = C. = G + H	C	1 431 341,91
1) Affectation en réserves R1068 en investissement 392 806,72 + 1 038 535,19	G	1 431 341,91
= au minimum couverture du besoin de financement F		
2) Report en fonctionnement R 002	H	-
DEFICIT REPORTE D 002		-

Après délibération, le Conseil Municipal,

par 22 voix pour,

7 voix contre, (M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES,

Mme PONSARD, M. FAYADA, Mme DELIOT par procuration).

0 abstention,

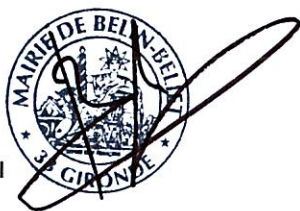
- approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET, le 04 mai 2026

Le Maire,

R. LOUAZIZI



Le secrétaire de séance,

R. KLEIN,

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BELIN-BELIET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **29**
- Présents : **24**
- Votants : **29**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle du Conseil, après convocation légale en date du 23 avril, sous la présidence de Monsieur LOUAAZIZI Rédouane Maire.

Étaient présents : M. LOUAAZIZI, M. DE BERNARDY DE SIGOYER, M. GALICHET, Mme VERGNAUD, M. KLEIN, Mme BOURDET, M. DOPPIA, Mme DEURÉ, M. DIET, Mme LUCAS BORGES, Mme LÉGLISE, M. BAUDOIN, M. ADAM, Mme DELEGLISE, Mme ALLANT, M. BARSACQ, Mme CONTRERAS, M. JAMET, M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES, Mme PONSARD, M. FAYADA Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés représentés : Mme BAPTISTA ayant donné pouvoir Mme ALLANT, Mme MEIRELES ayant donné pouvoir à M. LOUAAZIZI, Mme ARLIX ayant donné pouvoir à M. KLEIN, M. CARON ayant donné pouvoir à M. DOPPIA, Mme DELIOT ayant donné pouvoir à M. FAYADA.

Secrétaire de séance : M. KLEIN Raphaël

2026.6.4BIS VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2026
Remplace la délibération 2026.6.4 pour erreur matérielle

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget primitif 2026 a été prévu en tenant compte d'un maintien des taux votés l'année passée, soit :

	taux 2025	taux 2026
TFB	44,84 %	44,84 %
TFNB	51,72 %	51,72 %
TH	16,24 %	16,24 %

Lexique :

TFB = taxe foncière (bâti)

TFNB = taxe foncière (non bâti)

TH = taxe habitation

Il propose à l'assemblée d'arrêter les taux ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal,
par

22 voix pour,

3 voix contre, (Mme PONSARD, M. FAYADA, Mme DELIOT par procuration).

4 abstentions, (M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES).

- approuve la proposition ci-dessus,
- arrête les taux des trois taxes directes locales 2026 tels que détaillés ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET, le 04 mai 2026

Le Maire,



R. LOUAAZIZI

Le secrétaire de séance,

R. KLEIN,



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 042 BELIN-BELIET
ARRONDISSEMENT : 33 ARCACHON
TRÉSORERIE OU SGC : SGC BELIN-BELIET-BIGANOS

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 033-213300429-20260430-2026_6_4-DE

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	5 184 059	44,84	109,00	5 289 000	2 371 588	44,84	2 371 588
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	148 160	51,72	137,75	150 100	77 632	51,72	77 632
Taxe d'habitation (TH)	357 202	16,24	51,39	336 200	54 599	16,24	54 599
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					2 503 819		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGL)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0

2 503 819

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	44,84		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	2 503 819 = 1,000000	51,72		
Taxe d'habitation (TH)	2 503 819	16,24		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			47 738	0	0	342 445	390 183

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
2 503 819		390 183		2 894 002

À BORDEAUX
Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAULT



Le 04 mai 2026
Pour la Commune,
Le Maire,
R. LOUAZIZI



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 042 BELIN-BELIET
ARRONDISSEMENT : 33 ARCACHON
TRÉSORERIE OU SGC : SGC BELIN-BELIET-BIGANOS

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026 N°1259 COM (2)

Publié le

ID : 033-213300429-20260430-2026_6_4-DE

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	1 421
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	14 881
d. Logements sociaux et longue durée	10 320

Taxe foncière sur le non bâti : 21 116

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	331 935

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	53 923
c. Par la loi (autres)	197 960

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	336 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-23 601
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,152637
d. Taux FB commune 2020	24,61
e. Taux FB département 2020	17,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,44	113,60	4,60	109,00
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	57,61	144,03	6,28	137,75
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,50	61,25	9,86	51,39
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,48
b. Taux maximum de la majo	1,24

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,37

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BELIN-BELIET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **29**
- Présents : **24**
- Votants : **29**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle du Conseil, après convocation légale en date du 23 avril, sous la présidence de Monsieur LOUAAZIZI Rédouane Maire.

Étaient présents : M. LOUAAZIZI, M. DE BERNARDY DE SIGOYER, M. GALICHET, Mme VERGNAUD, M. KLEIN, Mme BOURDET, M. DOPPIA, Mme DEURÉ, M. DIET, Mme LUCAS BORGES, Mme LÉGLISE, M. BAUDOIN, M. ADAM, Mme DELEGLISE, Mme ALLANT, M. BARSACQ, Mme CONTRERAS, M. JAMET, M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES, Mme PONSARD, M. FAYADA Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés représentés : Mme BAPTISTA ayant donné pouvoir Mme ALLANT, Mme MEIRELES ayant donné pouvoir à M. LOUAAZIZI, Mme ARLIX ayant donné pouvoir à M. KLEIN, M. CARON ayant donné pouvoir à M. DOPPIA, Mme DELIOT ayant donné pouvoir à M. FAYADA.

Secrétaire de séance : M. KLEIN Raphaël

2026.6.5 BUDGET PRIMITIF 2026

Après l'avoir présenté à l'assemblée, Madame ALLANT, Conseillère Municipale, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à :
 - **7 371 822,57 euros en fonctionnement**
 - **4 726 802,03 euros en investissement**
- d'approuver la section de Fonctionnement par chapitres,
- d'approuver la section d'Investissement par chapitres,
- d'autoriser, tant en fonctionnement qu'en investissement, les virements de crédits entre chapitres (à l'exclusion du chapitre 012-charges de personnel), jusqu'à la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217.10.6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après délibération, le Conseil Municipal :

par 22 voix pour,
7 voix contre, (M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES, Mme PONSARD, M. FAYADA, Mme DELIOT par procuration).
0 abstention,

- approuve les propositions ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET, le 04 mai 2026

Le Maire,

R. LOUAAZIZI



Le secrétaire de séance,

R. KLEIN,

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
 COMMUNE DE BELIN-BELIET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **29**
- Présents : **24**
- Votants : **29**

L’an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s’est assemblé en session ordinaire, dans la salle du Conseil, après convocation légale en date du 23 avril, sous la présidence de Monsieur LOUAAZIZI Rédouane Maire.

Étaient présents : M. LOUAAZIZI, M. DE BERNARDY DE SIGOYER, M. GALICHET, Mme VERGNAUD, M. KLEIN, Mme BOURDET, M. DOPPIA, Mme DEURÉ, M. DIET, Mme LUCAS BORGES, Mme LÉGLISE, M. BAUDOIN, M. ADAM, Mme DELEGLISE, Mme ALLANT, M. BARSACQ, Mme CONTRERAS, M. JAMET, M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme GONÇALVES, Mme PONSARD, M. FAYADA Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés représentés : Mme BAPTISTA ayant donné pouvoir Mme ALLANT, Mme MEIRELES ayant donné pouvoir à M. LOUAAZIZI, Mme ARLIX ayant donné pouvoir à M. KLEIN, M. CARON ayant donné pouvoir à M. DOPPIA, Mme DELIOT ayant donné pouvoir à M. FAYADA.

Secrétaire de séance : M. KLEIN Raphaël

2026.6.6 BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS 2026

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2026, il convient qu’une délibération détaillée accompagne le document général afin de présenter la dénomination des bénéficiaires des subventions et les montants des crédits qui leur sont réservés.

Monsieur KLEIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la liste des subventions qui ont été inscrites aux comptes :

- 657358-subventions de fonctionnement aux autres groupements (PNRLG),
- 657363-subventions de fonctionnement aux CCAS/CIAS,
- 65748-subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations),

et qui se présente ainsi :

Détail du compte 657358-subventions de fonctionnement aux autres groupements (PNRLG)

BENEFICIAIRES	MONTANT VOTE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU PNRLG	9 000,00
TOTAL GENERAL	9 000,00

Détail du compte 657363-subventions de fonctionnement aux CCAS/CIAS

BENEFICIAIRES	MONTANT VOTE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS	106 400,00
TOTAL GENERAL	106 400,00

Détail du compte 65748-subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations)

BENEFICIAIRES	MONTANT VOTE
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE ALIENOR	4 500,00
COOP.SCOL.ECOLE ELEMENTAIRE ALENOR	7 500,00
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE BERTRINE	3 500,00
COOP.SCOL.ECOLE ELEMENTAIRE BERTRINE	6 500,00
CLUB ENTRE AMIS	2 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	2 130,00
FCBB	5 700,00
HCBB	5 190,00
HCBB subvention exceptionnelle 50 ans	3 000,00
TCBB	1 770,00
ARTS DANS L'EYRE	150,00
PALETTE D'ALIENOR	90,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300,00
CHALEMINE	17 140,00
ESCAPADES MUSICALES	3 500,00
CLOWNS STETHOSCOPES	400,00
TELETHON 2026	4 000,00
4 COOPERATIVES SCOLAIRES (équivalent intérêts legs LAFON)	645,00
CROIX ROUGE	1 500,00
RESTOS DU CŒUR	1 500,00
SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00
SECOURS POPULAIRE	1 500,00
Aide exceptionnelle FACECO Ukraine	1 000,00
SOUS-TOTAL	75 015,00
RÉSERVE (à attribuer par délibérations spécifiques si nécessaire)	24 985,00
TOTAL GENERAL	100 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal,

par

22 voix pour,

3 voix contre, (Mme PONSARD, M. FAYADA, Mme DELIOT par procuration).

4 abstentions, (M. PEYROT, M. RABLADE, Mme GAILLARD-BIENFAIT, Mme

GONÇALVES).

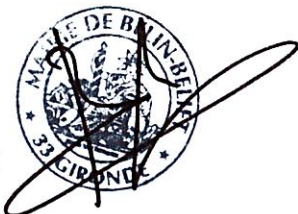
- approuve la liste et les montants des subventions ci-dessus détaillés,
- valide la somme laissée en réserve qui pourra être affectée, selon les besoins, par une ou plusieurs délibérations ultérieures de l'assemblée.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET, le 04 mai 2026

Le Maire,

R. LOUAZIZI



Le secrétaire de séance,

R. KLEIN,